



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 21.03.2023
Date de fin de visibilité prévue: 21.03.2024
Numéro de publication: UP04-0000004941

Entité de publication
Comunus SICAV, Chemin du Pierrier 1, 1815 Clarens

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Comunus SICAV

Organisation concernée:
Comunus SICAV
CHE-253.874.435
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens

Indications concernant l'assemblée générale:
24.04.2023, 10:00 heures, au siège de la SICAV, ch. du Pierrier 1, 1815 Clarens

Texte d'invitation/ordre du jour:
Invitation à l'assemblée générale ordinaire

Comunus SICAV

Société d'investissement à capital variable autogérée (SICAV) de la catégorie "fonds immobiliers"
Siège social : Chemin du Pierrier 1, 1815 Clarens
Registre du commerce du canton Vaud : CH-550-1108047-3

The logo consists of the word "comunus" in a bold, lowercase, sans-serif font, with "sicav" in a smaller, lowercase, sans-serif font directly beneath it. The text is dark grey and is set against a light yellow rectangular background.

Les actionnaires sont convoqués en
Assemblée générale ordinaire
le lundi 24 avril 2023 à 10h00
au chemin du Pierrier 1, 1815 Clarens

ORDRE DU JOUR

1. Rapport annuel, comptes annuels pour l'exercice au 31 décembre 2022 et rapport de l'organe de révision

Le Conseil d'Administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels relatifs à l'exercice au 31 décembre 2022.

2. Affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose d'attribuer le bénéfice comme suit :

Compartiment Swiss : Le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende de CHF 8.00 par action ainsi qu'un report à nouveau de CHF 18'115'953.50.

Compartiment Entrepreneurs : Le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende de CHF 402.70 par action ainsi qu'un report à nouveau de CHF 1'390'305.31.

3. Décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice au 31 décembre 2022

Le Conseil d'Administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice au 31 décembre 2022.

4. Elections

a. Conseil d'Administration – réélection des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration propose de réélire, pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2024, les administrateurs actuels, à savoir : M. Dominique Lustenberger, M. Giordano Coletti, Mme Carmela Gökok, M. Sébastien Barrillier.

b. Organe de révision

Le Conseil d'Administration propose de réélire pour un mandat d'un an KPMG SA en tant qu'organe de révision.

Selon l'article 22 des Statuts, chaque actionnaire ayant droit de vote peut se faire représenter à l'Assemblée générale par un autre actionnaire ayant le même droit ou par un tiers.

Les titulaires d'actions nominatives annoncent leur participation et présentent une pièce attestant de leur dépôt auprès d'un établissement bancaire avec mention du blocage des actions, au plus tard le mercredi 19 avril 2023 avant 16h00, auprès de Comunus SICAV par courrier à l'adresse suivante : Comunus SICAV, ch. du Pierrier 1, 1815 Clarens.

Les représentants dépositaires au sens de l'art. 689d du Code d'obligations sont priés de communiquer à Comunus SICAV le nombre d'actions qu'ils représentent au plus au plus tard le mercredi 19 avril 2023 avant 16h00. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne du 8 novembre 1934 ainsi que les gestionnaires de fortune professionnels.

Les comptes annuels, le rapport annuel du Conseil d'Administration et les rapports de l'organe de révision sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de Comunus SICAV, chemin du Pierrier 1, 1815 Clarens. Chaque actionnaire peut demander qu'une copie de ces documents lui soit délivrée.

Clarens, le 21 mars 2023

Le Conseil d'Administration de Comunus SICAV